



# Zones 30 et tests de sens interdits

face à la circulation dense dans les hameaux

Plus de 90 personnes étaient présentes le 14 novembre dernier à 19h30, dans la salle du Conseil municipal pour évoquer la circulation dans les hameaux de Rodon et du Mousseau.

Cette réunion faisait suite au dépôt des conclusions du cabinet Sormea ayant effectué en 2016 et début 2017 une étude sur les conditions de circulation et de stationnement sur la commune. Les flux affectant l'ensemble de la commune et plus spécifiquement les hameaux ont été présentés aux participants.

Les comptages effectués ont révélé, tous sens confondus :

- 11 000 véhicules/jour sur la RD 58 côté Trappes,
- 2 930 véhicules/jour sur la RD 58 côté Lévis-Saint-Nom,
- 6 800 véhicules/jour sur la RD 13, côté Chevreuse,
- 5 540 véhicules/jour sur la RD 13 côté La Verrière,
- 4 780 véhicules/jour sur la route de Coignières.

De manière générale, les flux les plus importants sont constatés le matin entre 8h et 9h (5 800 véhicules) et l'après-midi entre 17h30 et 18h30 (5 130 véhicules).

S'agissant plus spécialement des hameaux, les chiffres ci-après ont été enregistrés :

- durant l'heure de pointe du matin, sur 517 véhicules en provenance du côté Chevreuse, la moitié se dirigent vers Trappes dont un peu moins de la moitié transitent par les hameaux, le reste empruntant l'itinéraire par le centre-ville ;
- durant l'heure de pointe du soir, sur 784 véhicules en provenance du côté Trappes, environ 30 % se dirigent vers Chevreuse, quatre véhicules sur cinq transitant par les hameaux.

Tous ces chiffres mettent en évidence une circulation de transit importante qui a été très largement commentée et déplorée par les participants au cours de l'échange de vues qui a suivi.

Pour alléger la circulation de transit dans les hameaux -ici rue de Rodon-, de nouvelles mesures entrent en application début 2018.



## Des solutions immédiates plébiscitées par les habitants

Afin d'apporter un début de sécurisation, nécessaire compte tenu des flux relevés, l'étude de circulation proposait, pour les hameaux, trois catégories de mesures complémentaires :

- l'implantation de panneaux routiers d'entrée pour informer les conducteurs de leur accès en zone habitée et les inciter à diminuer leur vitesse ;
- la création de zones 30 pour la traversée des deux hameaux ;
- la mise en œuvre de sens interdits destinés à la dissuasion des flux de transit constatés, avec la proposition de quatre scénarii. Le troisième scénario a été largement plébiscité par plus de la moitié des participants : il préconisait l'implantation à Rodon d'un sens interdit depuis la RD 58 jusqu'à la placette centrale et, au Mousseau, d'un sens interdit sur la rue du Fort Manoir depuis la RD 13 côté Chevreuse jusqu'à l'intersection avec le Chemin du Pressoir, ces deux interdictions ne s'appliquant pas aux engins agricoles et aux services publics.

Il a donc été décidé de mettre en œuvre dans les meilleurs délais l'implantation des panneaux routiers d'entrée et des zones 30 de manière permanente.

La création des sens interdits sera faite à partir du début d'année 2018 pour une période de test de 6 mois et, à la fin du premier semestre 2018, un nouvel examen des flux en résultant sera fait, avec possibilité de validation permanente en cas de résultats positifs.

